

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL247

présenté par

Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Chapitre II *bis*

DE LA FORCE EXECUTOIRE DE L'ACTE SOUS SEING PRIVE CONTRESIGNE PAR
AVOCATS

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de forme